

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 Juin 2022

PROCES-VERBAL

Présents :

Georges Pfister, Cécile Braun, Michèle Meyer Garcia, Philippe Dettling, Laurence Vollmar, Christophe Lutz, Carine Kraehn Durr, Jean-Luc Kauffmann, Muriel Hadi, Philippe Ulrich, Jean Heintz, Stéphanie Boulois Schneider, Sandrine Laugel, Thomas Heschung, Véronique Mengus Chenneville, Thomas Gillig, Laetitia Glasser, Pierre Schott, Sylvie Wilt, Eric Winckel, Emmanuel Willer, Jean-Marc Winckel, Emmanuelle Devoise, Arnaud Wietrich

Absents excusés : Anne Gillig, Océane Welker, Valérie Mosbach Schmitt, Christian Heintz

Secrétaire de séance : Eric Winckel

ORDRE DU JOUR

➤ **Points à délibérer :**

- 1 Désignation du secrétaire de séance
- 2 Approbation des procès-verbaux des 12/03/2022 et 07/04/2022
- 3 Approbation du compte rendu de la commission scolaire du 19/04/2022
- 4 Attribution d'une subvention à l'Espace Rohan, Association de gestion du Relais culturel de Saverne
- 5 Attribution d'une subvention exceptionnelle au TAH
- 6 Création d'une commission : Voiries – bâtiments - urbanisme

Divers et informations

DCM_2022_031

5. Institutions et vie politique
5.2 Fonctionnement des assemblées
1^{er} point à l'ordre du jour : Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, Monsieur le maire propose la candidature de Monsieur Winckel Eric.

Décision

Le conseil municipal

sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix pour

désigne Monsieur Winckel Eric, comme secrétaire de séance.

DCM_2022_032

5. Institutions et vie politique
5.2 Fonctionnement des assemblées
2^{ème} point à l'ordre du jour : Adoption des procès-verbaux des séances du 12/03/2022 et du 07/04/2022

Décision

Le conseil municipal,

sur proposition de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix pour

adopte les procès-verbaux des séances du conseil municipal du 12/03/2022 et du 07/04/2022

5. Institutions et vie politique
5.2 Fonctionnement des assemblées
3^{ème} point à l'ordre du jour : Approbation du compte rendu de la commission scolaire du 19/04/2022

Le compte rendu a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux par mail en date du 16/05/2022.

Aucune remarque n'a été formulée en retour.

Décision

Le conseil municipal,

sur proposition de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix pour

adopte le compte rendu de la commission scolaire du 19/04/2022.

7. Finances locales
7.5 Subventions
4^{ème} point à l'ordre du jour : Attribution d'une subvention à l'Espace Rohan, Association de gestion du Relais culturel de Saverne

Dans le cadre du festival Mon Mouton Est Un Lion – Edition 2022, la commune a signé une convention avec l'Espace Rohan, Association de gestion du Relais culturel de Saverne.

Cette année notre participation de 7.000 euros doit être versée sous forme de subvention et doit donc faire l'objet d'une délibération nominative.

Décision

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix pour

- décide d'accorder une subvention d'un montant de 7.000 euros à l'Espace Rohan, Association de gestion du Relais culturel de Saverne dans le cadre leur participation au festival Mon Mouton Est Un Lion – Edition 2022
- stipule que la dépense sera inscrite au budget 2022 à l'article 65748
- autorise le Maire à mandater la dépense et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération

7. Finances locales

7.5 Subventions

5^{ème} point à l'ordre du jour : Attribution d'une subvention exceptionnelle au TAH

Lors de l'assemblée générale du Théâtre Alsacien en date du 05/05/2022, il a été décidé de renouveler les polos et vestes sans manches pour les membres de l'association.

Il est proposé de participer au titre d'une subvention exceptionnelle de 1.000 euros pour cet achat.

Décision

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour, 1 abstention (Jean Heintz)

- décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.000 euros au Théâtre Alsacien de Hochfelden
- stipule que la dépense sera inscrite au budget 2022 à l'article 65748
- autorise le Maire à mandater la dépense et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération

DCM_2022_036

5. Institutions et vie politique

5.3 Désignation de représentants

6^{ème} point à l'ordre du jour : Création d'une commission : voiries - bâtiments - urbanisme

Il est proposé la création d'une commission pour traiter les projets de travaux, d'urbanisme ainsi que la gestion des bâtiments communaux.

Décision

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix pour

- décide la création d'une commission voiries – bâtiments – urbanisme
- stipule que le vice président de cette commission sera Philippe DETTLING
- stipule que les membres de cette commission sont : Thomas HESCHUNG ; Christian HEINTZ ; Thomas GILLIG; Emmanuel WILLER ; Eric WINCKEL ; Pierre SCHOTT ; Philippe ULRICH ; Jean-Marc WINCKEL ; Sylvie WILT, Jean-Luc KAUFFMANN ; Jean HEINTZ ; Anne GILLIG

Clôture à 22h25